

=====

n°2026-T-60

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU STA-
TIONNEMENT**

*modifiant temporairement les arrêtés :
n°5 du 15 février 1999
et 2025-T29 circulation rue du village*

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territo-
riales,*

*Vu la demande présentée par l'Ultra Trail Montagne du Jura, concernant l'organisation de
l'UTMJ du 1^{er} au 4 octobre 2026, en vue de réglementer le stationnement et la circulation
pendant toute la durée de l'événement.*

*Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet en-
droit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,*

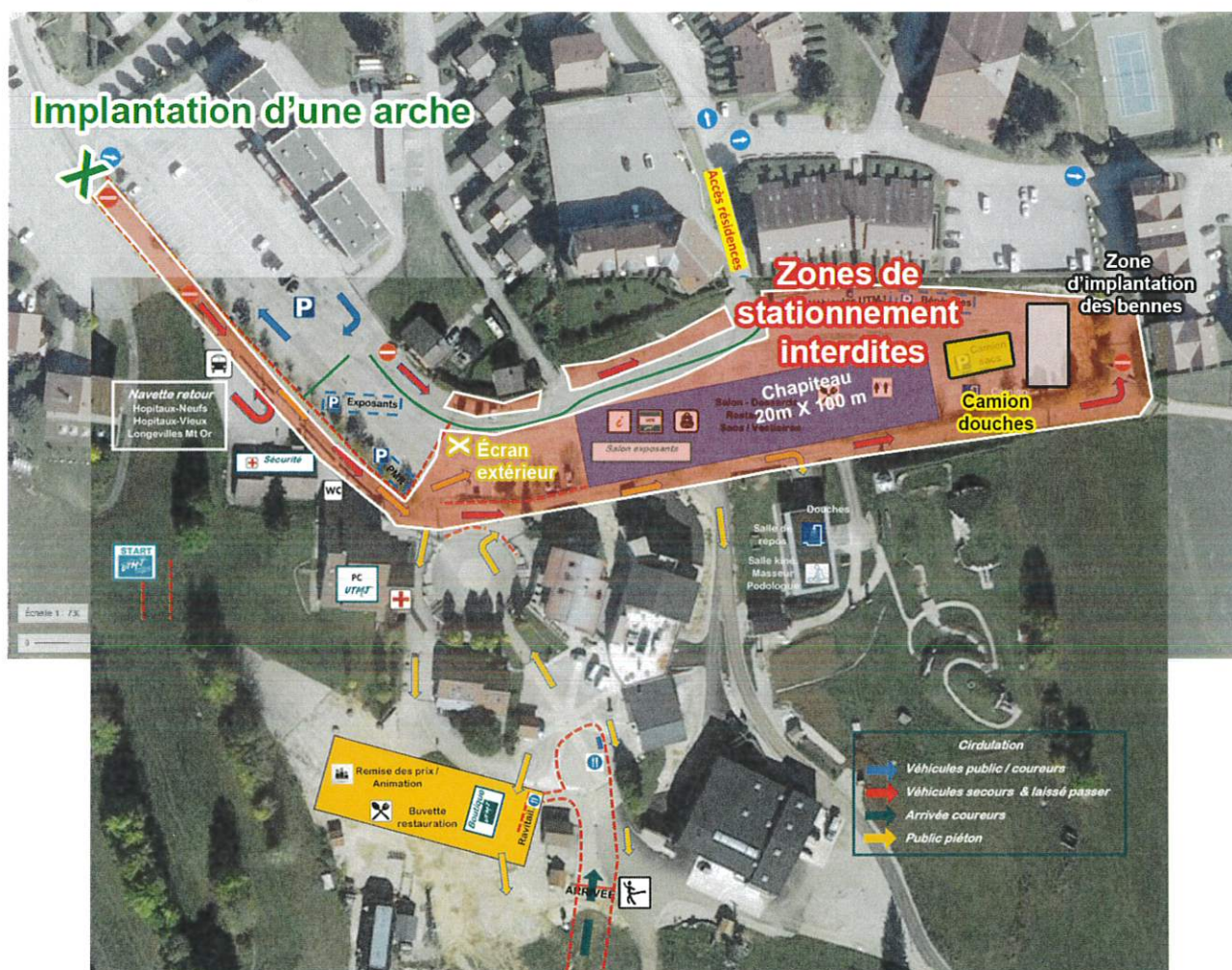
ARRÊTE :

Article 1 - MODIFICATION DU STATIONNEMENT

1.1. Interdiction de stationnement sur la partie supérieure de la place X. Authier

Selon le plan ci-dessous, le stationnement sera interdit sur la partie supérieure de la place X. Authier, **du mercredi 23 septembre 8h au vendredi 9 octobre 17h.**

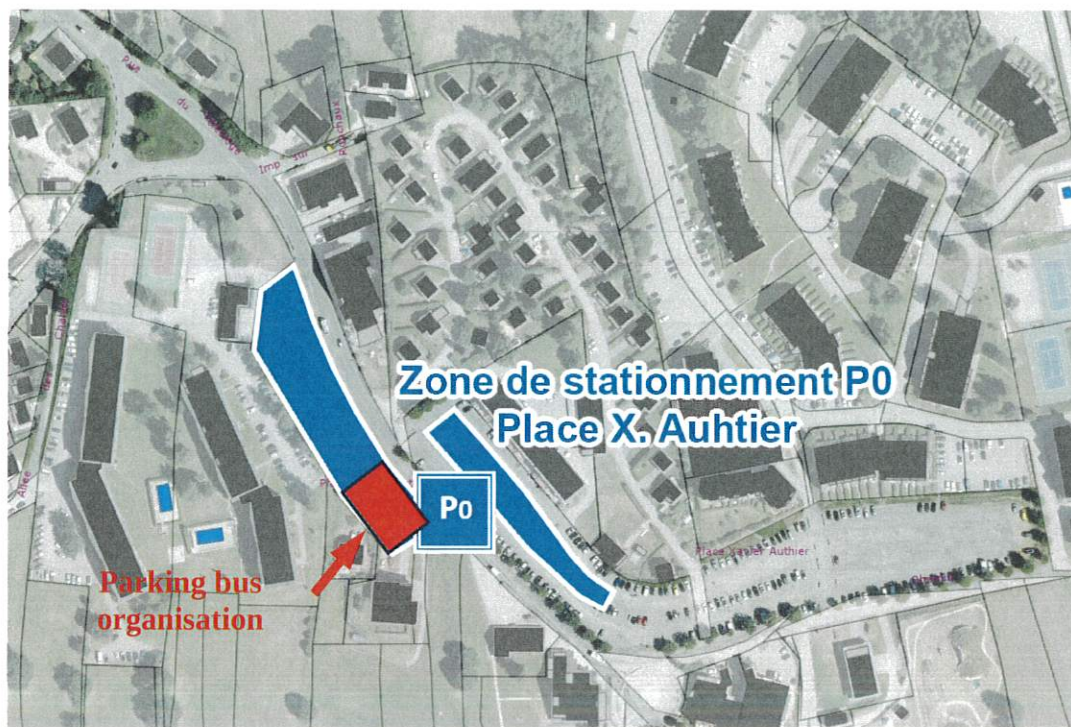
L'organisateur se chargera de la mise en place de la signalisation et veillera à la sécurité du secteur durant toute la période concernée.



Plan 1 : Interdiction de stationnement Place X. Authier

1.2. Identification des quatre parkings officiels pour l'évènement

Les parkings Po, P1, P2 et P3 seront identifiés selon les plans ci-dessous, **du jeudi 1er octobre 20h au dimanche 04 octobre 20h** :



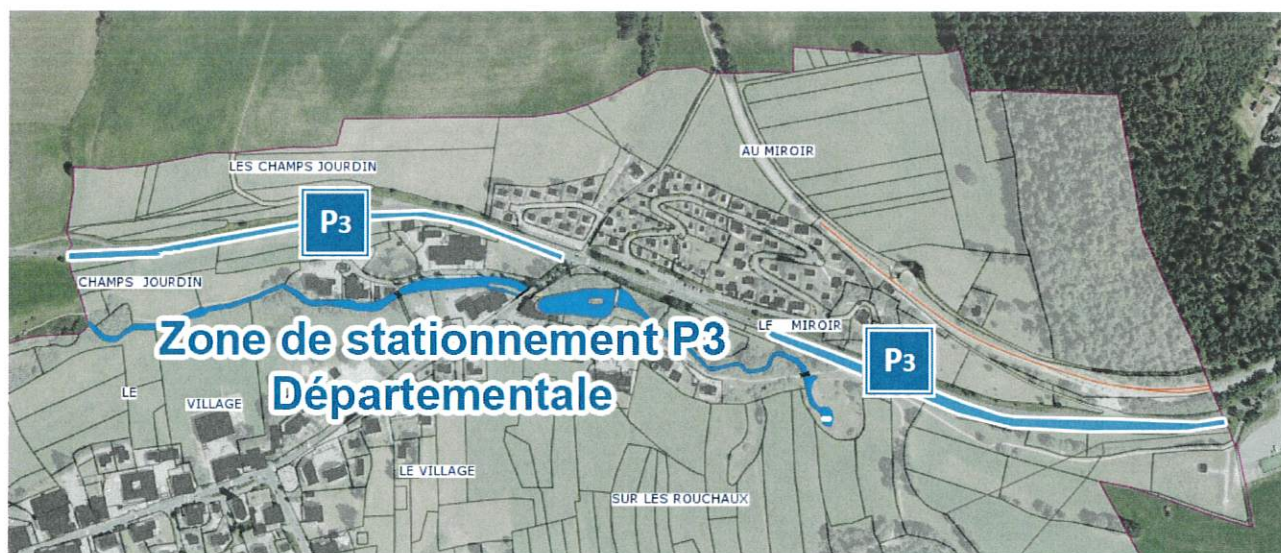
Plan 2 : Parking P0 - Place X. Authier



Plan 3 : Parking P1 - Avenue du Bois du roi



Plan 4 : Parking P2 - 36 Rue du village



Plan 5 : Parking P3 – Départementale

Article 2 - MODIFICATION DE LA CIRCULATION ET AUTORISATIONS D'ACCÈS

L'organisateur se chargera de la mise en place de la signalisation et veillera à la sécurité et au bon déroulement de la manifestation.

2.1. Régulation de l'accès à la place X. Authier par les services de la gendarmerie

Pour les journées du samedi et du dimanche : l'accès à la place X. Authier et aux résidences attenantes sera réservée exclusivement :

- aux véhicules de l'organisation,
- aux navettes,
- aux services de secours,
- aux résidents avec laissez-passer,

au moment où le parking X. Authier sera saturé.

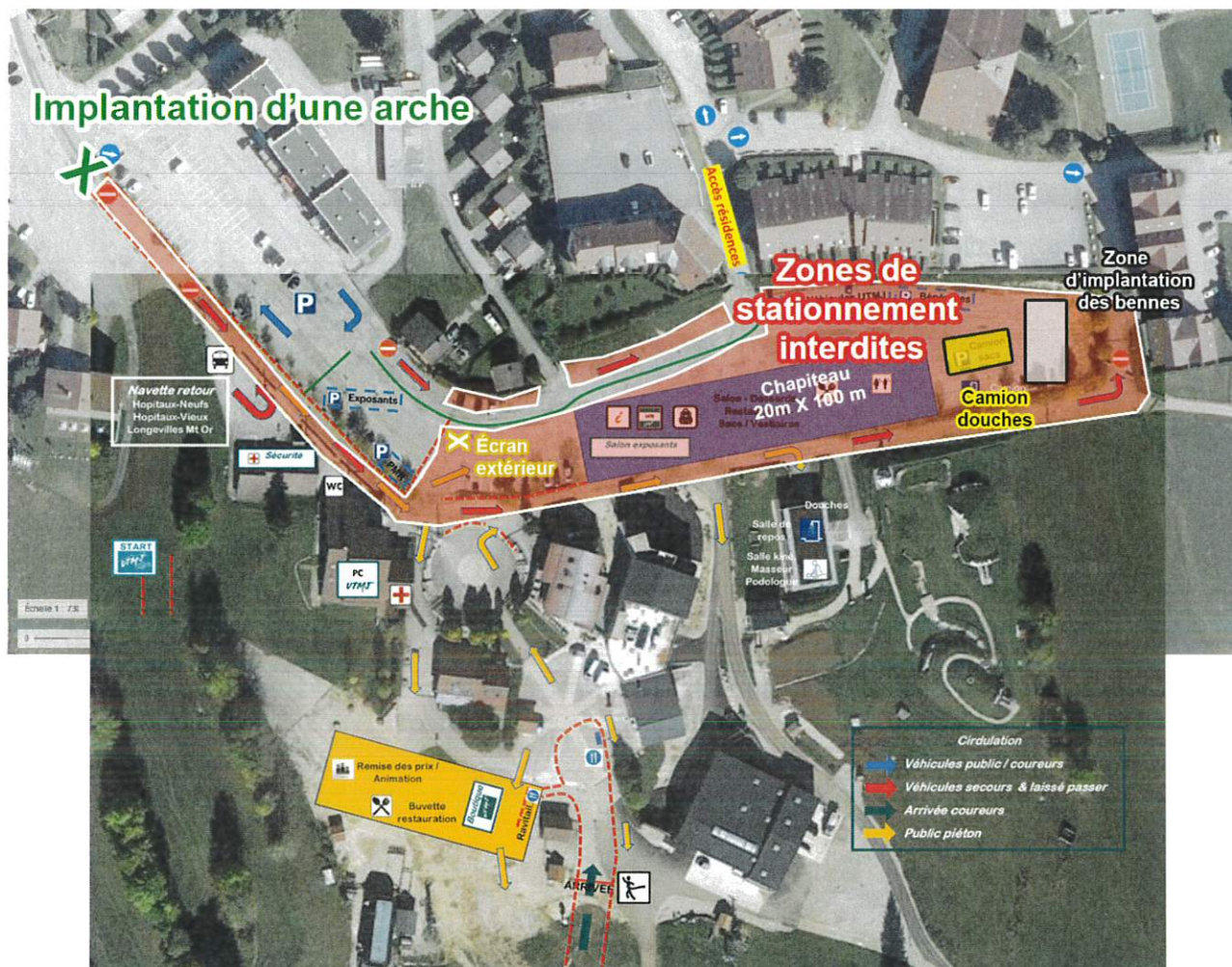
selon le plan ci-dessous



Plan 6 : Zone de contrôle d'accès zone A

2.2. Modification de la de circulation sur la place X. Authier

Le sens de circulation sera modifié comme suit du **mercredi 30 septembre** octobre 18h au **dimanche 04 octobre 17h** :



Plan 7 : Modification des sens de circulation sur la place X. Authier

2.3. Régulation de l'accès à l'ensemble de la commune (excepté secteur Altic et Place X. Authier)

Pour les journées du samedi et du dimanche : l'accès à l'ensemble de la commune sera réservée exclusivement :

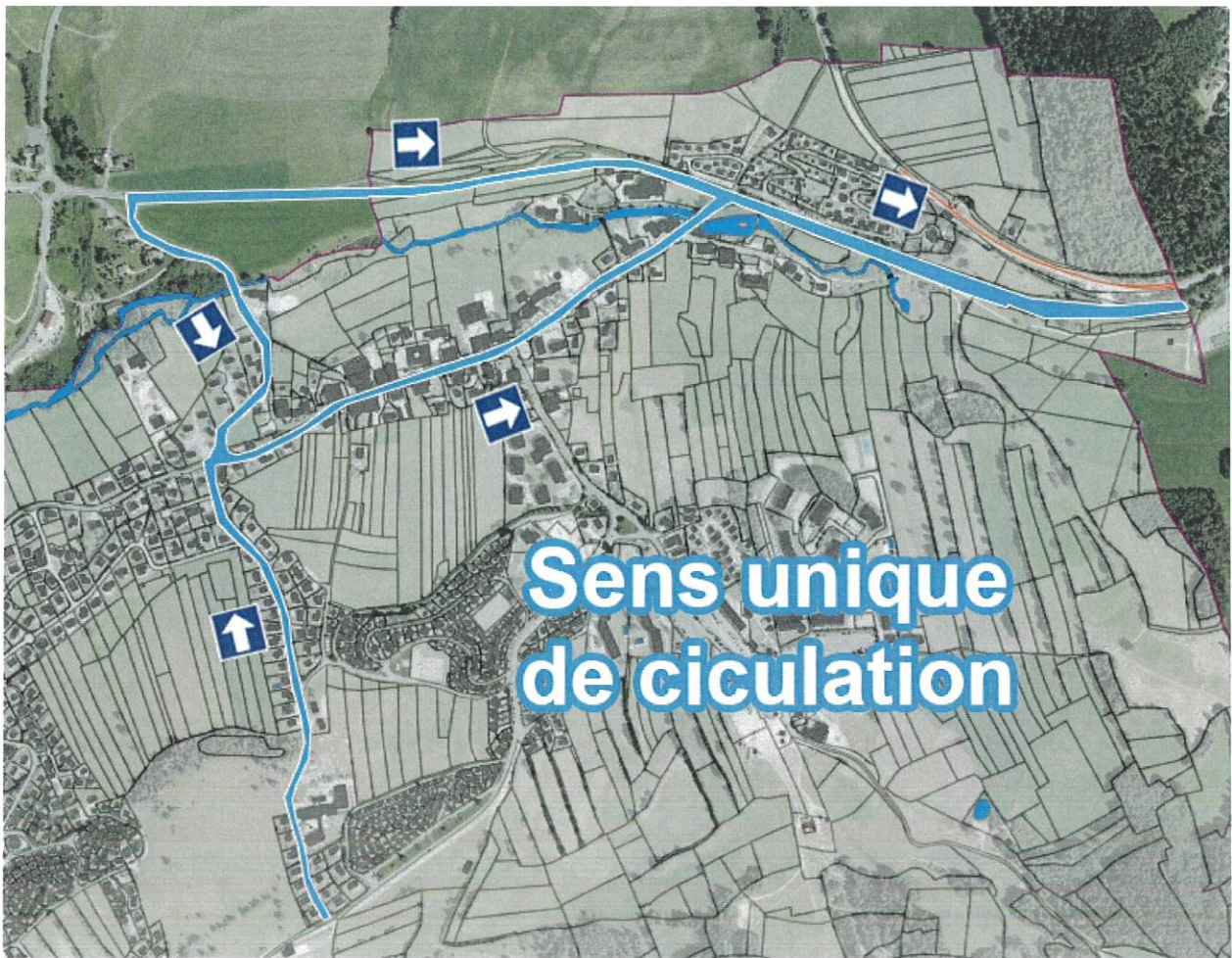
- aux résidents avec laisser-passer, aux secours, organisation et navettes, au moment où les parkings P0, P1 et P2 seront saturés.
- selon le plan ci-dessous :



Plan 8 : Zone de contrôle d'accès zone B

2.4. Sens de circulation et interdiction de circulation

- Des sens unique de circulation seront mis en place selon le plan ci-dessous, du samedi **03 octobre 9h** au dimanche **04 octobre à 17h**, excepté pour la navette.

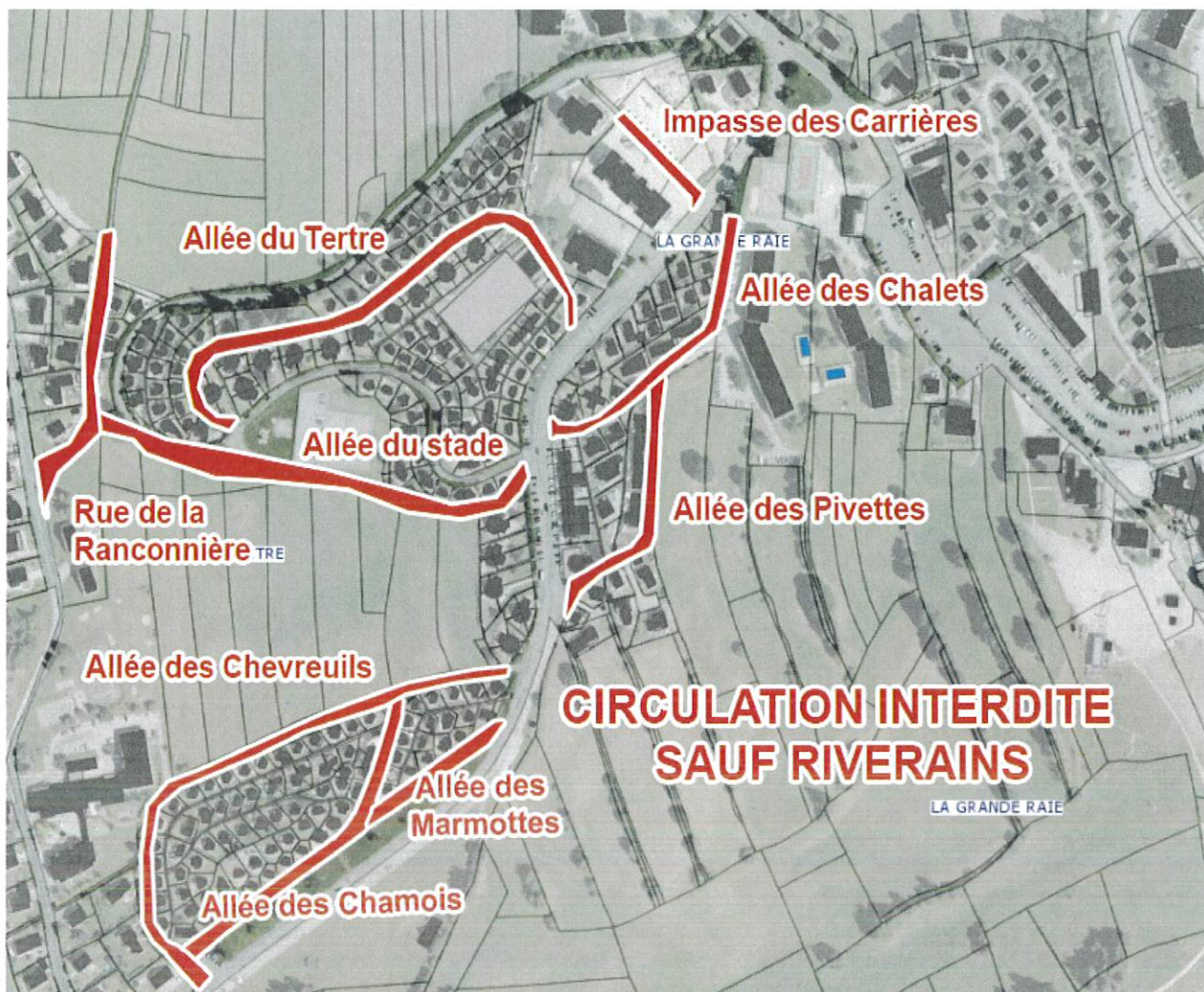


Plan 8 : Sens de circulation

- Les voies suivantes seront interdites à la circulation sauf pour les riverains :

- Allée des Chalets,
- Impasse des Carrières,
- Allée du Tertre,
- Allée des Pivettes,
- Allée des Chevreuils,
- Allée des Chamois,
- Allée des Marmottes,
- Allée du Stade,
- Une partie de la rue de la Ranconnière

Du samedi **03 octobre 9h** au dimanche **04 octobre 17h** selon le plan ci-dessous :



Plan 9 : Interdiction à la circulation sauf riverains

Article 3 - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 06 août 2026

Le Maire,
Gérard DEQUE

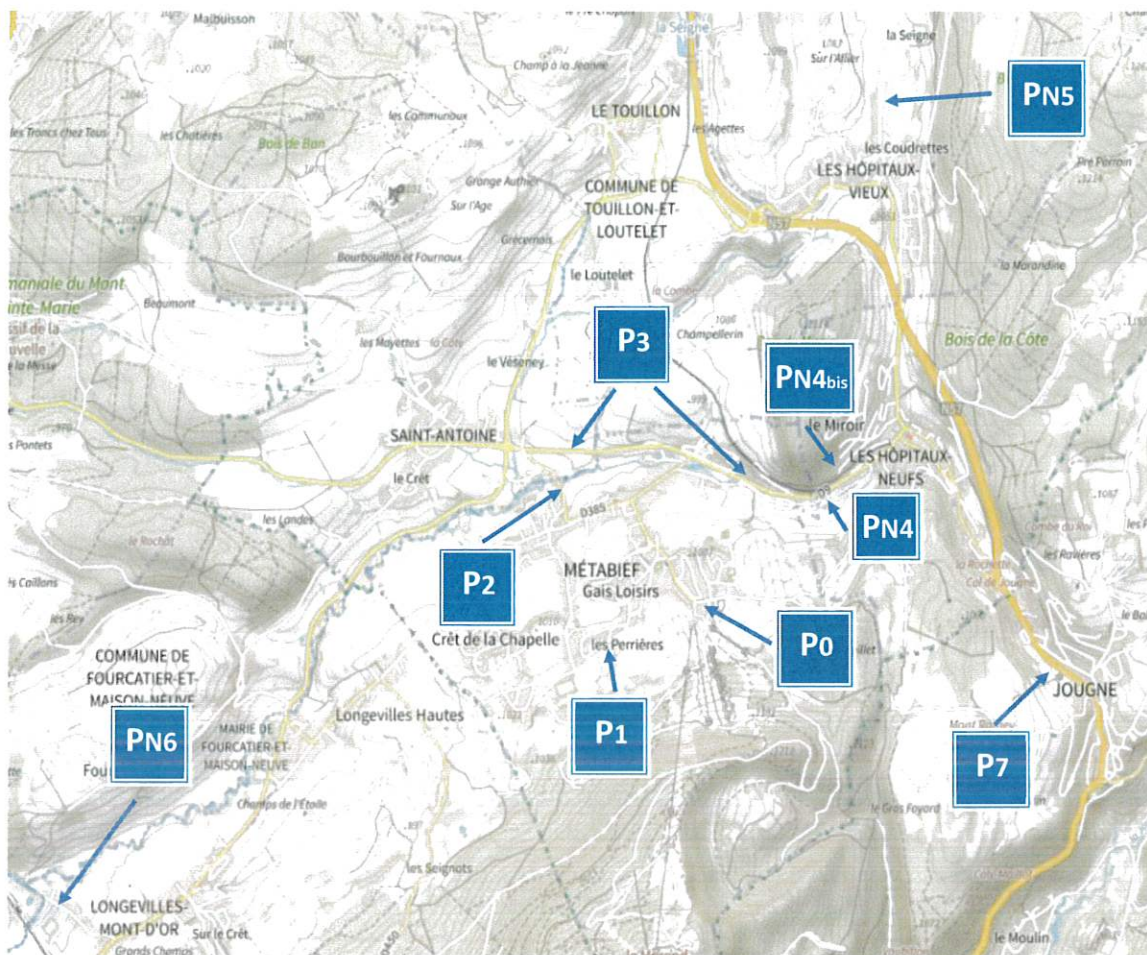


Ci-joints :

- a- Plan de circulation complet Métabief / Hôpitaux-Neufs
- b- Identification / Gestion des Parkings



Poste du Mirail : faire respecter l'interdiction de circulation en direction de Métabief. **Poste Métabief patte d'oie** (Avenue du bois du roi /rue du Télésiège) : faire respecter les interdictions d'accès zone PO si saturation (sauf laissez-passer) puis réorienter vers P1 (Bois du roi). Si saturation PO+P1 déplacement du poste carrefour rue du télésiège/rue du village : faire respecter interdiction rue du Télésiège sauf laissez-passer, réorientation vers P3 via rue du village.



Identification	Localisation	Occupation	Arrêté	Remarque
P0	Place Xavier Authier – METABIEF	Régulation suivant occupation	Métabief	Parking public & accompagnateurs
P1	Avenue du Bois du Roi – METABIEF	Régulation suivant occupation - Départ navette Chamois : Samedi 03 octobre 2026 à 9h45.	Métabief	Parking public & accompagnateurs (+ navette 10 km)
P2	Moulin – rue du village - METABIEF	Régulation suivant occupation	Métabief	Parking public & accompagnateurs
P3	D9 : de l'intersection D9/rue du Moulin à l'intersection D9/entrée camping du Miroir	Mise en place du dispositif : Samedi 03 octobre à 8h00 Levée du dispositif : Dimanche 04 octobre à 17h00	Services départementaux	Parking public & accompagnateurs
PN4	Parking du Miroir – HOPITAUX-NEUFS + Aire covoiturage	Fermeture des parkings : <u>Mercredi 30 septembre 2026 à 19h00</u>	Hôpitaux-neufs	Parking navette coureurs
PN4bis	Parking « Train touristique » – HOPITAUX-NEUFS	Départ navette UTMJ : Vendredi 02 Octobre 2026 à 08h30		
PN5	La Seigne – HOPITAUX-VIEUX	Fermeture du parking : <u>Mercredi 30 septembre 2026 à 19h00</u> - Départ navette Franco-Suisse : Samedi 03 octobre 2026 à 02h30 - Départ navette CMM : Dimanche 04 Octobre 2026 à 06h00	Hôpitaux Vieux	Parking navette coureurs
PN6	Ancien Camping – LONGEVILLES MT D'OR	Ouverture du parking : <u>Vendredi 02 Octobre 2026 à 16h30</u> - Départ navette Renarde : Samedi 03 octobre 2026 à 05h30 - Départ navette Lynx : Dimanche 04 octobre 2026 à 08h00	Longevilles Mt d'Or	Parking navette coureurs
P7	Route des Alpes - JOUGNE	Fermeture du parking : <u>Vendredi 2 Octobre 2026 à 20h00</u>	Jougne	Parking réservé aux accompagnateurs pour accès à la base de vie